



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 23 juin 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 150'000.- DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PLAN DE SITE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la procédure difficile, longue et coûteuse, engagée depuis 1995 dans le dossier d'une nouvelle école sur le site de Compesières qui a débouché sur l'arrêt du Tribunal Fédéral du 11 août 2004, lequel confirme l'annulation de l'autorisation de construire accordée par le canton,
- les conclusions de l'arrêt du Tribunal Fédéral qui obligent, entre autres, la planification et la mise en conformité de la zone,
- les différentes séances de la commission réunie des 20 octobre 2004, 11 novembre 2004, 13 janvier 2005, 3 février 2005 et 3 mars 2005 qui ont permis un large échange entre les conseillers municipaux,
- l'important travail collectif de réflexion et de recherche de solutions au cours de ces séances,
- les informations relatives à l'effectif scolaire actuel et la stabilité qui semble se dessiner principalement par l'absence de nouveaux logements,
- les réflexions du groupe de travail « Compesières », lequel s'est réuni à de nombreuses reprises,
- le projet de cahier des charges pour l'étude d'un plan de site de Compesières de septembre 2006 (dernière adaptation le 10 novembre 2006), joint à la présente délibération,
- la commission réunie du 16 octobre 2006 qui a étudié le projet de cahier des charges,
- le vote de principe favorable à poursuivre le travail et à présenter un crédit d'étude au Conseil municipal (par 13 oui / 0 non / 1 abstention),
- les contacts positifs avec le Service des monuments et des sites du Département des constructions et technologies de l'information,
- l'engagement pris par le Département des constructions et technologies de l'information de participer au groupe de pilotage de l'étude,
- l'inscription d'une telle étude dans les fiches « actions » du plan directeur,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission d'aménagement du 26 mai 2009.
- l'adoption du plan directeur communal par le Conseil municipal le 31 mars 2009 et par le Conseil d'État le 17 juin 2009,



Sur proposition du maire et des adjoints,

**le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 150'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 7900.509.04 puis de la passer à l'actif du bilan, 7900.149.04,
3. D'amortir la dépense sur une durée de 5 ans, de 2010 – 2014, par le compte de fonctionnement, 7900.331.04,
4. D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

**Cette délibération a été prise à l'unanimité.**

Le délai pour demander un référendum expire le 30 juillet 2009.

Bardonnex, le 30 juin 2009

Helen SCHNEUWLY, Présidente